

Genève, le 18 février 2018

Chers membres,

L'USAP vous invite à assister à son **Assemblée Générale le**

**Lundi 19 mars 2018, à 18h00,**

Fédération des Entreprises Romandes – FER  
98, Rue de Saint-Jean, 1201 Genève

\* 18h00 précises: Assemblée Générale (ordre du jour en annexe)

\* 19h00 : cocktail dînatoire

Le cocktail dînatoire servi à l'issue de l'Assemblée Générale est gracieusement offert aux membres.

Exceptionnellement cette année, l'AG ne sera pas suivie d'un repas auquel sont toujours conviés amis et conjoints ; en effet le 60<sup>ème</sup> anniversaire de l'USAP sera marqué par une soirée de gala à l'Hôtel Beau-Rivage le vendredi 20 avril (vous avez reçu déjà un « save the date »). Une invitation avec tous les détails vous parviendra en temps utile.

Vos inscriptions pour l'assemblée générale doivent nous parvenir au plus tard le **lundi 12 mars par e-mail** : [secretariat@usap.ch](mailto:secretariat@usap.ch), ou par courrier à l'aide du bulletin ci-dessous.

Les nouveaux membres 2017/2018 sont priés d'assister à cette assemblée pour y être officiellement présentés; nous comptons sur eux !

Espérant vous accueillir nombreux à cette occasion, nous vous adressons, chers membres, nos plus cordiaux messages.

Pour le Comité  
Eric Benjamin, Président

---

Nom..... Prénom .....

je participerai à l'AG 2018 et au cocktail

malheureusement, je ne pourrai pas participer à l'AG

Fait à ..... le ..... signature .....

Genève, le 18 février 2018

**CONVOCATION  
à l'ASSEMBLEE GENERALE 2018**

**Lundi 19 mars 2018, à 18h00**

Fédération des Entreprises Romandes – FER  
98, Rue de Saint-Jean, 1201 Genève

**ORDRE DU JOUR**

1. **Approbation** du procès-verbal de l'Assemblée Générale 2017. Le procès-verbal est disponible sur le site Internet.
2. **Présentation** des nouveaux membres et informations sur les démissions et décès.
3. **Rapports :**
  - 3.1. Rapport du Président
  - 3.2. Rapport du trésorier
  - 3.3. Rapport des vérificateurs aux comptes
4. Acceptation des rapports et décharges au comité
5. Divers

En application de l'art. 6 des statuts, les propositions individuelles devront parvenir au secrétariat de l'Union dix jours avant la séance, soit jusqu'au 9 mars 2018.

**Nous rappelons aux nouveaux membres 2017/2018 qu'ils sont priés d'assister à l'Assemblée Générale pour y être officiellement présentés.**